Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

République française
**COMMUNE D'UTTWILLER**
Liberté Égalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
mairie.uttwiller@wanadoo.fr

# PROCÈS VERBAL DE LA CONSULTATION PAR ECRIT DES PROPRIETAIRES DES FONDS SITUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHASSE

## PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES PROPRIÉTAIRES

En application des articles L429-11 à L429-16 du code de l'environnement, de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 et du guide de la Direction départementale des territoires du 9 mars 2023 à l'attention des Maires du Bas-Rhin concernant la phase 1 de la relocation des chasse communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, notamment son point 2.3 « Modalités de consultation des propriétaires ».

Par courrier en date du 24 avril 2023, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été invités à se prononcer, par retour de courrier ou émargement sur la liste des propriétaires résidant dans la commune d'Uttwiller, pour ou contre l'affectation du produit de la location de la chasse communale au profit de la commune avant le 31 mai 2023.

Arrêté au 12 juin 2023, les résultats de la consultation sont les suivants :

| | | |
|---|---|---|
| • Nombre total de propriétaires concernés : | 177 | |
| • Surface totale des terrains concernés : | 267 ha 90 ares 32 ca | |
| • Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : | 140 | (soit 79,1 % du total) |
| • Surface totale appartenant à ces propriétaires : | 245 ha 75 ares 31 ca | (soit 91.7 % du total) |

| | | |
|---|---|---|
| *Pour information,* | | |
| *Nombre de propriétaires pour la redistribution* | *8* | *(soit 4,5% du total)* |
| *Pour une surface totale de terrains concernés* | *2 ha 69 ares 57 ca* | *(1%du total)* |
| *Nombre de non-réponse* | *29* | *(soit 16,4% du total)* |
| *Pour une surface totale de terrains concernés* | *19 ha 45 ares 44 ca* | *(7,3% du total)* |

En conséquence, le Maire constate que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Fait à Uttwiller, le 12 juin 2023

Certifié exact et sincère

Le Maire,

Roland KOENIG

COMMUNE D'UTTWILLER 67330

Publication du présent procès verbal faite le 12 juin 2023, par affichage en mairie et sur le site de la commune www.uttwiller.fr , rubrique « Publication numérique », [Arrêtés municipaux et autres actes de l'exécutif], onglet [Décisions d'espèce]